DLF 29 - 8 - 88036369

MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Publication periodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN ARDECHE DROME ISERE LOIRE RHONE SAVOIE HAUTE-SAVOIE

EDITION GRANDES CULTURES

ABONNEMENT ANNUEL: 70 f

REGISSEUR RECETTES D.D.A. C.C.P. LYON 9431 17 A

(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

12 juillet 1983 N° de série continue 22 Bulletin n° 16

INFORMATIONS S.P.V. - I.T.C.F. - A.G.P.M.

PYRALE DU MAÏS

Le vol de pyrale s'est intensifié avec retard cette année.

Le stade de développement du maïs est plus fonction du sol que des zones climatiques. En effet, sur sols filtrants quelle que soit la région, des semis ont pu être réalisé en mai alors que sur les terres plus lourdes les semis ont été encore plus retardés par les pluies.

En conséquence :

A partir du 15 juillet, traitez les parcelles sur lesquelles les plantes atteignent une hauteur de 1,30 m quelle que soit la région.

Pour les parcelles moins en avance cette même date du 15 juillet peut être retenue pour réaliser les traitements dans la zone plus précoce : Plaine de l'Ain, Plaine de Lyon, Vallée du Rhône, Sud de la Drôme, Côtières sud des Dombes

En zones de précocité intermédiaire (Val de Saône, Plaine et Vallée de l'Isère) traiter à partir du 20 juillet.

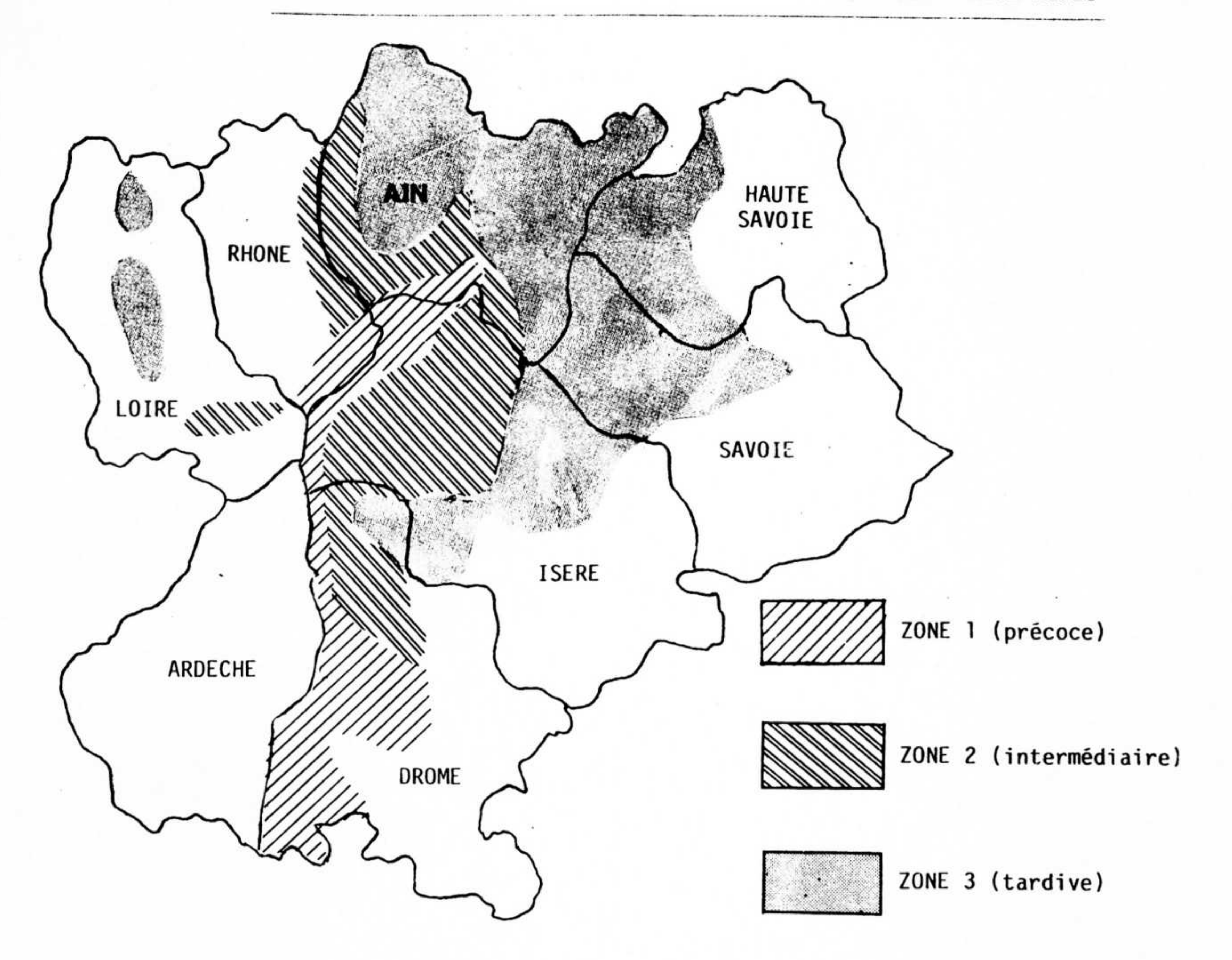
Enfin dans les zones tardives (Dombes, Bresse, Terres froides et Chambarrands, Loire, Savoie et Hte Savoie) les applications pourront commencer au 25 juillet.

Les attaques (perforations des feuilles du cornet de la plante) sont moins nombreuses cette année par rapport à ce que nous observons habituellement.

Dans les zones à risque traitez uniquement les parcelles laissant espérer un rendement correct (60 qtx) c'est-à-dire présentant actuellement un développement végétatif suffisamment avancé et homogène, avec une densité de pieds satisfaisante

P 50

DIFFERENTES ZONES DE PRECOCITE PYRALE MAIS EN REGION RHONE-ALPES



INSECTES DES CEREALES STOCKEES

- Sylvain - Charançon du riz - Tribolium - Charançon du grain - 4 espèces de coléoptères fréquentes et à redouter en région Rhône-Alpes.
- A l'approche de la nouvelle récolte de céréales, les moyens de lutte contre l'infestation par les insectes des lots récoltés peuvent se résumer de la façon suivante :

1 - Mesures Préventives concernant les grains et le mode de stockage :

- Le stade de maturité physiologique de la céréale doit être largement atteint lors de la Moisson.
- Le grain doit être suffisamment sec lors de l'emmagasinage et débarrassé des graines d'adventices pouvant être la cause d'humidité.
- L'élimination des grains cassés limitera l'infestation par certains ravageurs.

2 - Mesures d'hygiène générale :

- Effectuer un nettoyage complet des locaux et du Matériel. Boucher les fissures. Les débris et poussières récoltés seront immédiatement incinérés.
- Avant un nouveau stockage, effectuer un traitement généralisé des locaux vides et du matériel (Tapis, élévateurs, vis, gaines de soufflerie etc...).

Les produits à utiliser pour le traitement des locaux vides et du matériel sont à base de :

Bromophos - Sovi nexion 40 PM
Dichlorvos - Nombreuses spécialités - LP - NEB
Iodofenphos - Nuvanol 200 - LP
Malathion - Nombreuses spécialités - LP - PP
Pyrimiphos Méthyl - Pirigrain 250 - Actellic - LP

Sont également homologuées un certain nombre d'associations à base de :

Dichlorvos - Malathion
Dichlorvos - Malathion - Pyrethrines
Malathion - Pyrethrines

sous forme de LP - NEB - Fumigant - (Voir Index phytosanitaire ACTA)

P51